

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres			
dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	33	42

N° 93/2019

OBJET : Marché de gestion, d'animation et d'entretien des structures enfance-jeunesse / Proposition d'avenants n°4 et 5 / Autorisation du Président à signer les avenants

L'an deux mille dix-neuf et le 7 mai à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 25 avril 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Nadine BARRE, Monique COURBIERES, Monique DUPRAT, Céline GABRIEL, Pierrette HENDRICK, Cathy HOAREAU, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Annick MELINAT, Catherine MONIER, Danielle TENSA, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Jean-Claude BLANC, Pierre-Yves CAILLAT, Joël CAZAJUS, Gilles COMBES, Michel COURTIADÉ, Serge DEJEAN, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, Franck MUNIGLIA, Floréal MUNOZ, Sabine PARACHE, Jean-Louis REMY, Pascal TATIBOUET, Guy VESELY, Sébastien VINCINI, Michel ZDAN.

ABSENTS AVEC PROCURATION : M. Dominique BLANCHOT donne procuration à M. Pascal BAYONI, M. Patrick CASTRO à M^{me} Annick MELINAT, M. Jean CHENIN à M^{me} Pierrette HENDRICK, M. Philippe FOURMENTIN à M^{me} Nadine BARRE, M^{me} Hélène JOACHIM à M. Floréal MUNOZ, M. René MARCHAND à M^{me} Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, M. Joël MASSACRIER à M^{me} Monique DUPRAT, M. Wilfrid PASQUET à M. Serge BAURENS, M. Bernard TISSEIRE à M. Serge DEMANGE.

ABSENTS : Messieurs Jean DELCASSE, Serge MARQUIER, René PACHER.

ABSENTS EXCUSES : Madame Nadia ESTANG, Messieurs Denis BEZIAT et Jean-Claude ROUANE.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur Sébastien VINCINI a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle que la communauté de communes a confié à l'association LEO LAGRANGE la gestion, l'animation et l'entretien des structures enfance-jeunesse du territoire.

Ce marché comprend 3 lots, répartis en zones géographiques : secteur nord (lot 1), secteur centre (lot 2) et secteur sud (lot 3).

Les avenants proposés ont pour objectif de prendre en compte les modifications suivantes :

Avenant 4 :

Pour tous les lots : Suppression de l'article 23 du cahier des clauses administratives particulières stipulant une retenue de garantie.

Avenant 5

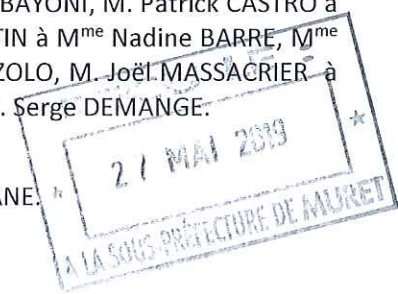
Lot 1 : secteur Nord : rythme scolaire et nouvelle organisation des services communaux :

- ALAE LAGARDELLE SUR LEZE : remplacement d'une mise à disposition (MAD) midi à compter du 1^{er} janvier 2019.
- ALAE LAGARDELLE SUR LEZE : remplacement d'une mise à disposition (MAD) à compter du 1^{er} mars 2019.
- ALAE LAGARDELLE SUR LEZE : remplacement d'une mise à disposition (MAD) à compter du 1^{er} avril 2019.
- ALSH BEAUMONT SUR LEZE : fermeture du centre sur les vacances de Noël.
- La prestation CLAS, objet de l'avenant 3 n'est pas reconduite en 2019.

Monsieur le Président rappelle les éléments financiers du marché :

Montant initial HT annuel du marché : 595 393.41 €

- Montant avenant n°1 : sans incidence financière
- Montant avenant n°2 : + 1 175.28 €
- Montant avenant n°3 : + 14 824.10 € (mais non reconduit en 2019)



MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N°4

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Communauté de Communes Bassin Auterivain
Haut-Garonnais
RD 820 Zone Industrielle Robert Lavigne
31190 AUTERIVE
Tél. : 05.61.50.99.00
Fax : 05.61.50.99.02
Siret : 200 068 807 000 11

B - Identification du titulaire du marché public

LEO LAGRANGE Sud-Ouest
4 bis, rue Paul Mesplé
CS 68111
31081 TOULOUSE Cedex 1
Tél. : 05 34 60 87 00
Siret : 351 713 532 00205

C - Objet du marché public

Gestion, animation et entretien des structures enfance-jeunesse

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Suppression à compter du 1^{er} janvier 2018 de l'article 23 du cahier des clauses administratives particulières stipulant une retenue de garantie dont le montant est égal à 5% du montant initial.

Cette modification concerne les lots 1 – 2 et 3



■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 21 décembre 2017

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 1 an à compter du 01/01/2018 renouvelable deux fois par reconduction expresse pour une période de 12 mois.

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : non assujetti
- Montant : **876.240,10 €**
-

■ Incidence financière de l'avenant : NON OUI

Les autres dispositions du marché restent inchangées.

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
O'SULLIVAN Kevin Directeur Régional	Toulouse, Le 4 avril 2019	LEO LAGRANGE SUD-OUEST 4 bis, rue Paul Mesplé CS 60111 31081 TOULOUSE Cedex 1 Tél. : 05 34 60 87 00

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A : Auterive, le
Le Président,
Serge BAURENS

■ En cas de remise contre récépissé .

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)